

## LA RUE, LE PROLÉTAIRE ET L'ATELIER DANS L'ALGÉRIE D'AUJOURD'HUI

Le paradoxe, dans l'Algérie coloniale, d'un mouvement ouvrier sans classe ouvrière soulevé autrefois par René Gallissot, *renversé*, pourrait être évoqué dans l'Algérie indépendante.

En effet, alors que la centralité du mouvement ouvrier issu de la société coloniale s'évanouissait progressivement jusqu'à s'éteindre dans les années soixante-dix la classe ne cessait de grossir : 250 000 ouvriers en 1966, plus de 690 000 en 1977 (1). L'avènement de la rue qui l'inscrivait dans l'espace urbain comme force de contestation est réinvesti par des mouvements sociaux aux configurations plus anthropologiques que sociologiques. C'est ainsi qu'à partir de la deuxième moitié des années soixante-dix, on a vu successivement ou simultanément la rue occupée par une *classe d'âge* : les jeunes, un *groupement religieux* : les affins néo-salafistes, une *minorité ethnico-linguistique* : les kabyles ou même une *classe sexuelle* : les femmes. De plus en plus, ce sont les mouvements sociaux de ces groupes anthropologiques qui ordonnent les champs des affrontements urbains refoulant la lutte des classes à son degré zéro. On pourrait bien sûr, par habileté dialectique, ne voir dans ces remuantes sociabilités que des médiations au travers desquelles la lutte des classes prend matérialité. Ce qui n'est, peut-être pas tout à fait inexact.

Mais il y a que ces mouvements sociaux s'assignent dans la topique sociale une place verticale. C'est pourquoi j'ose affirmer que notre société est moins une société de lutte de classes que de tension. Ce sont ces mouvements qui ont mis en cause l'idéologie du nationalisme.

L'espace de contestation ouvrière reste circonscrit à l'atelier ou au chantier. Combien même déborde-t-il sur la ville, il reste absolument coincé dans un strict corporatisme. Encore que pareils débordements sont rares : sur toute la décennie soixante-dix, je ne repère que la violente bataille rangée opposant en 1977 les forces de l'ordre aux dockers algérois tentant d'occuper la rue comme pour renouer avec leurs luttes émeutières du passé. Au vrai, la revendication ouvrière n'est jamais sortie dans la rue. C'est dans le territoire des relations industrielles qu'elle s'est toujours exprimée. Et c'est dans et par le conflit industriel qu'elle fait irruption dans le champ des affrontements sociaux.

(1) A. CORTEN, M.-B. TAHON, « La formation accélérée de la classe ouvrière : l'expérience algérienne », in *Travail, Capital et Société*, n. 15 (2), 1982, p. 44.

La récurrence et parfois la violence du conflit industriel sont devenues telles que le Gouvernement décide dans sa réunion du 24 mai 1981 la prise de « toutes les dispositions pour que les journées de grève ne soient plus payées par les entreprises, administrations et autres organismes du secteur public » ainsi que cette prosaïque décision de fermer « les cantines au niveau des entreprises dont les travailleurs sont en grève » (2).

TABLEAU I  
Nombre de conflits 1977-1982 (3)

Année	Conflits	Grèves	%
1977	1 147	521	45
1978	553	323	58
1979	1 334	696	52
1980	1 562	922	59
1981	1 215	819	67
1982	1 169	768	65

Cette intervention politique dans l'atelier et le chantier publics où pourtant la grève est un non-droit survient à un moment où les relations industrielles qui les structurent ont depuis longtemps évolué d'une phase « pacifique » à une autre ouvertement conflictuelle. Ainsi les grèves de l'ensemble du secteur public qui ne représentaient en 1969 que moins de 3 % du total (2 sur 70) en représentent en 1982 plus de 60 % (484 sur 768) malgré la multiplication depuis 1973 de structures de désamorçage du conflit industriel : bureaux syndicaux, assemblées de travailleurs (A.T.U.) (4) cellules d'entreprise du FLN, etc.

(2) Note n. 1156 du Ministre du Travail au Ministre de l'Éducation en date du 4 juin 1981.

(3) *Ministère du Travail*. Tous les Tableaux statistiques de ce texte sont élaborés à partir de documents de la *Direction du Travail* de ce ministère.

(4) Lettre adressée le 2 mai 1974 à des ouvriers de SNS-El-Hadjar en grève : « le mardi, vous avez arrêté votre travail pour protester contre le non-versement d'une prime dite de nuisance, à votre profit. Ce comportement est d'autant plus grave que cet arrêt

— a été collectif

— a été provoqué sans qu'au préalable vos revendications justifiées ou non ne soient portées à la connaissance de vos représentants syndicaux, ni à celle de la direction. Aussi il vous est précisé par la présente les sanctions qui sont prises à votre encontre, ainsi que l'interprétation donnée à votre comportement par l'Assemblée des Travailleurs et la Direction :

1. Une mise à pied de trois jours est prononcée ce jour à votre encontre...

2. Le recours à d'autres moyens que ceux prévus par la loi constitue une violation des principes posés par la Charte de la Gestion socialiste des Entreprises (GSE)... ».

Autre exemple : *Rapport DE l'U.W-UGTA d'Oran* sur la grève des cheminots d'Oran en date du 11 août 1977 : « À notre grande surprise nous apprenons qu'une grève des cheminots a été déclenchée. Tout de suite l'Union de Wilaya et les deux UT (Unions Territoriales Nord et Sud)... se sont rendues sur les lieux pour se renseigner sur les motifs de la grève.

Nous avons insisté auprès de l'ATU afin qu'elle prenne ses responsabilités mais rien n'a été fait. Le travail n'a pas repris le 30 juillet; toutes les instances, Commissaire du Parti, Fédération du Parti, Unions territoriales Sud et Nord se rendent à la SNTF pour tenir une réunion avec l'ATU et les travailleurs. Malheureusement les travailleurs ne voulaient rien savoir et quittèrent la salle. Le 21 juillet, toutes les instances, en présence de M. CHAA, secrétaire national chargé de la GSE, se sont rendues à la SNTF pour essayer une fois de plus d'amener les travailleurs à la reprise du travail. Mais malgré cela, ils restèrent sur leur première position ».

Mais pourquoi ce recours massif à la grève ? D'abord pour appuyer des revendications salariales. En effet, au contraire des années soixante, ce ne sont plus les revendications « gestionnaires » qui alimentent les mouvements de grève dans les années soixante-dix mais les revendication salariales :

TABLEAU II  
*Part des revendications de salaires  
dans les mouvements de grève 1964-1981*

1964 : 36 %	1974 : 67 %
1969 : 44 %	1977 : 64 %
1972 : 61 %	1981 : 71 %

Cette part énorme que prennent les salaires directs et indirects dans le déclenchement des mouvements de grève refoule bien bas les conditions de travail ou les libertés syndicales par exemple qui ne représentent plus que 17 % et 6 % en 1981 alors qu'en 1977 elles représentaient 27 % et 8 %. Il faut bien sûr prendre ces statistiques pour ce qu'elles sont : grossièrement taxinomiques et somme toute approximatives. Car où classer par exemple ce cahier de revendications en 50 points élaboré le 29 juin 1981 par des ouvriers de la pétrochimie de la zone industrielle d'Arzew en grève ? Ou encore son « absence » de la grève si exemplaire des ouvriers sidérurgistes de SNS ex-Acilor d'Oran de juin 1977 ?

Quand on a des formes de grève et des attitudes ouvrières aussi contrastées que celles que je viens d'évoquer, il est très difficile de se suffire des procédés taxinomiques. En toute évidence, ils me font travailler sur le *sens* que les acteurs (ouvriers, inspecteur du travail, presse, direction) donnent à la grève pas sur la grève elle-même. Car il n'est pas vrai qu'elle épuise sa signification dans le sens que lui donnent ses acteurs. Il n'est même pas vrai qu'elle épuise sa signification en elle-même.

A considérer le point 2 du cahier de revendication des grévistes du Complexe C.P. 1/Z d'Arzew : « augmentation des salaires par rapport au coût de la vie », de toute évidence, il n'a pas le même statut que le point 1 : « augmentation du salaire de base de 50 % ou le point 3 : « harmonisation des V.P. au niveau de l'entreprise ». Pour les points 1 et 3, le mode de production de la revendication est ponctuel. Leur signification s'épuise en eux-mêmes. En toute apparence, ce sont eux qui intéressent dans l'immédiat les grévistes. Ils sont ponctuels donc négociables. Mais il y a cet obscur point 2 qui ne l'est pas, en tout cas pas de la même manière car il fonctionne davantage au symbolique qu'au ponctuel. Ce que revendiquent les grévistes, c'est, en effet, une grille mobile des salaires et, donc, la riposte à la conjoncture économique. C'est là une revendication significative de la transformation des rapports idéologiques entre le gréviste et l'Etat. Il y a quelques années, elle n'aurait jamais été formulée, le gréviste lui-même l'aurait trouvée indicible. Elle aurait été traitée comme la pire des revendications ouvriéristes : c'est que seuls quelques groupes politisés la revendiquaient.

Pour revenir à l'appréciation quantitative, cette poussée spectaculaire de la grève dans les ateliers et les chantiers socialise de plus en plus « par en-bas » un nombre croissant de prolétaires :

TABLEAU III  
*Nombre de grèves et de grévistes  
(1964-1982)*

Année	Grèves	Grévistes	% par rapport total des ouvriers
1964	33	4 500	3,6
1969	70	10 865	4
1972	146	17 400	6,0
1977	521	72 940	11,3
1981	768	117 254	

Bien entendu les grévistes inscrits à ce tableau ne sont pas tous des ouvriers mais à partir du moment où ils s'engagent et se reconnaissent dans des formes d'action et d'expression ouvrières, on ne peut pas les considérer comme tels.

De quels secteurs de travail viennent-ils ? Le tableau IV fait émerger le prolétariat du bâtiment comme segment particulièrement combatif. Constitué de 100 000 hommes en 1970, 350 000 en 1978, concentré à plus de 50 % à Alger et à Oran, ce prolétariat est formé à plus de 85 % de manœuvres. Autant dire donc que c'est un semi-prolétariat. Depuis 1945, les ruraux quand ils ne se dirigent pas vers les ports passent par le secteur du bâtiment pour faire leur expérience du travail industriel. Névralgique, ce secteur l'a toujours été tant la condition ouvrière y est dure. Aussi depuis leurs premières grandes luttes de 1933-1934, les prolétaires du bâtiment ont toujours exprimé leur colère par la grève. Seulement aujourd'hui, ils ne la font pas sortir à la rue.

L'autre segment prolétarien qui émerge dans le champ des affrontements sociaux de ces années soixante-dix est constitué des dockers, des cheminots, des travailleurs des transports publics urbains, des postiers. A l'exception des dockers et des travailleurs de la RSTA d'Alger, ce segment prolétarien, autrefois aristocratie du travail, ne s'est jamais exprimé dans des mouvements de grève de 1952 à 1976. Mais entre 1977 et 1981, il s'engage dans les conflits ouvriers avec trois grandes grèves sectorielles coordonnées à l'échelle nationale. Ce qu'aucun autre segment prolétarien n'a réussi — ou peut-être n'a risqué. C'est une véritable épreuve de force qu'il engage contre l'Etat et les syndicats (UGTA) qui paient le prix en 1978 de dix ans d'étouffement des revendications ouvrières par la destitution de leurs dirigeants nationaux. C'est que dans cette deuxième moitié des années soixante-dix, il a perdu son statut de segment privilégié au profit du prolétariat des nouveaux ensembles industriels.

Par les résonnances sociales de ses grèves, ce segment prolétarien dont les lieux de travail (le port, la gare, la station de bus, le bureau de poste) s'inscrivent au cœur de la cité a fait sortir le recours à la grève de cet impensé politique dans

TABLEAU IV  
*Pourcentage des grèves et grévistes dans l'ensemble des secteurs  
 (1977-1981)*

Secteur d'activité	1977				1981			
	Secteur public		Secteur privé *		Secteur public		Secteur privé *	
	% Grèves	% Grévistes	% Grèves	% Grévistes	% Grèves	% Grévistes	% Grèves	% Grévistes
B.T.P. ....	56,40	33	75	88,50	51,50	43	80,50	87
Transports-Communication .....	13,50	43,50	/	/	7	6	/	/
Métaux .....	15,50	15,50	3,50	1,50	10,	30	2,40	0,10
Textiles-Cuirs .....	6,80	6,50	12	7	1,50	2	8	6,50
Commerces .....	2	0,50	/	/	3,70	0,05	/	/
Gaz et Electricité.....	4	2,50	/	/	2,70	2	2,50	3
Chimie .....	1,40	3	5	1,50	1	0,50	2	1
Alimentation .....	/	/	5	1,40	4	4	2	3
Pétrole .....	/	/	/	/	2,50	2,40	/	/
Mines .....	/	/	/	/	1	1	1,50	0,20
Bois-Papier-Meubles .....	/	/	/	/	3,40	5	/	/
Services .....	/	/	/	/	10	3	0,50	0,50

\* Algérien et étranger.

lequel l'Etat l'a toujours enfermé dans les années soixante en mobilisant le spectre du chômage contre l'ouvriérisme prolétarien, dans les années soixante-dix en brandissant l'utopie industrialiste contre tous ceux qui entravent la réalisation du développement. Aujourd'hui, en effet, l'acte de grève est un acte légitime dans la conscience ouvrière du prolétariat de statut public. La puissante vague de grèves de l'année 1977 l'a totalement banalisé.

Une phase récente de l'évolution du conflit industriel a vu les segments supérieurs du prolétariat de statut public introduire la grève, non sans de violentes répressions, dans les grands ensembles industriels. Dans ces ensembles, la grève engage de grandes masses de prolétaires concentrés dans un même espace : la grève des ouvriers du Complexe véhicules industriels de Rouiba de septembre 1982 a drainé 10 000 grévistes.

Comme modalité de riposte à la conjoncture, la grève est demeurée jusqu'au milieu des années soixante-dix le fait de la fraction ouvrière du secteur privé et des segments prolétariens du bâtiment, du textile, du cuir notamment. Sans doute, parce que périphériques tant par leur statut — car recrutés par la filière du secteur secondaire du marché du travail (5) — que par leur place dans le procès de production, ces segments ont été incapables de peser dans la décision économique, encore moins politique. Aussi bien malgré l'acharnement des mouvements de grève dans les BTP par exemple, la *Fédération Nationale des travailleurs du Bâtiment* (FNTB) peut encore affirmer à son III<sup>e</sup> Congrès de 1975 que « les salaires actuellement applicables aux ouvriers (de cette branche) ont été consacrés par décision du 14 novembre 1952... malgré les successives augmentations du SMIG et du SMAG, ces ouvriers continuent dans leur majorité à percevoir des salaires dérisoires qui font l'objet d'une retenue de 6 % au titre de la CGRA (6). Et voilà qu'en 1979, la même FNTB (7) réclame encore « l'application du SMIG à l'ensemble des travailleurs (de la branche), notamment ceux des travaux publics, des collectivités locales, des syndicats inter-communaux, de l'hydraulique qui sont encore payés selon des tarifs d'avant l'indépendance (8). Ni la fréquence, ni l'opiniâtreté des luttes de ce segment prolétarien atomisé dans plusieurs milliers d'entreprises n'ont jamais inquiété l'Etat ou le patronat. Il faut attendre que les segments centraux du prolétariat industriel interviennent dans le champ des affrontements sociaux dans la deuxième moitié des années soixante-dix en s'emparant à large échelle de la grève pour que les inquiétudes de l'Etat deviennent réelles, si réelles que la riposte au conflit ouvrier gagnant en durcissement sort du domaine des relations industrielles : la

(5) Ce sont les théoriciens de la segmentation qui ont distingué « the relative separation of two historically defined labor markets (sectors) which they designate as « primary » and « secondary ». The organization of work in the secondary sector is characterized by low-skill jobs and employment instability, whereas the organization of work in the primary sector provides job ladders, on-the-job training, and a differentiated wage structure », Ch. TOLBERT, P.M. HORAN and E.M. BECK, « The Structure of Economic Segmentation : A Dual Economy Approach » in *American Journal of sociology*, Vol. 85, n. 5, March 1980, p. 1096.

(6) Rapport moral et d'activité de la direction sortante, III<sup>e</sup> Congrès, 1975.

(7) Devenue depuis son IV<sup>e</sup> Congrès de 1978, *Fédération du Bois, Bâtiment et Travaux Publics et Activités Annexes*.

(8) UGTA, *Propositions de mesures sociales transitoires*, juillet 1979, p. 30. C'est le premier cahier de revendications de l'Algérie indépendante que l'UGTA ait présenté à l'Etat.

violence politique qui n'était jamais intervenue dans les relations industrielles sinon pour réprimer les leaders ouvriers qui émergent dans les conflits s'exerce de plus en plus depuis la grève des dockers de mai 1977 contre la masse du prolétariat en grève. Cette violence est concomitante de celle qui s'exerce contre ces mouvements sociaux à base anthropologique que j'évoquai au début de ce texte.

Dans le champ du « bargaining » — bien que non institutionnel ce champ existe de facto — l'impact des mouvements recencitatifs de ces noyaux centraux du prolétariat industriel fait éclater les horizons restreints de leurs ateliers pour embrasser d'énormes secteurs : la grève des cheminots de juillet 1977 en aboutissant a concerné non les seuls 17 000 travailleurs des chemins de fer mais les 50 000 du secteur du transport.

Mais d'où vient leur force ? Elle vient justement de cette place centrale qu'ils occupent dans le procès social de production et donc de leurs puissantes capacités de blocage ou de perturbation de secteurs-clés de l'économie. On comprend dans ces conditions pourquoi l'Etat ayant saisi l'enjeu de la socialisation ouvrière par la grève dans ses secteurs économiques-clés risposte-t-il par la violence politique. Mais cette violence du conflit industriel n'est pas formatrice de mouvements de masse car tant que le prolétariat ne sort pas de l'atelier, il ne peut se constituer en mouvement ouvrier.

Houari TOUATI \*

(\*) CRIDSSH. Université d'Oran.